

CAP Vision sécurise **votre mise en conformité** avec Business Central

Une réforme réglementaire à anticiper dès maintenant !

Pour **émettre et recevoir** des factures électroniques, les entreprises devront être **rattachées à une Plateforme Agréée (PA) reconnue par l'État**.

Cette réglementation s'applique en deux temps :

- **À partir du 1er septembre 2026, toutes les entreprises devront être rattachées à une PA pour recevoir des factures électroniques.**
- L'émission de factures électroniques sera obligatoire dès 2026 pour les grandes entreprises et les ETI, puis à compter du 1er septembre 2027 pour les PME.



Qu'est-ce qu'une facture électronique?

Une facture électronique **n'est pas un simple PDF envoyé par email.**

- Format structuré **lisible par les systèmes informatiques**
- **Transmise via une Plateforme Agréée** pour garantir conformité et sécurité
- **Traçabilité et contrôles** automatiques des informations obligatoires

Elle permet de **traiter automatiquement la facture sans ressaisie manuelle.**

Mais concrètement ... comment ça va fonctionner ?

Réception

d'une facture électronique

La facture est **transmise à votre entreprise via votre Plateforme Agréée (PA)**.



La plateforme vous informe qu'une nouvelle facture est arrivée. Elle peut également **gérer l'archivage légal** du document.



Opportunité de **recupérer les données structurées de la facture dans votre ERP** pour un enregistrement plus rapide.

Émission

d'une facture électronique

La facture est **créée dans votre ERP puis transmise** à votre Plateforme Agréée



La plateforme effectue les **contrôles réglementaires et peut gérer l'archivage légal de la facture**



La plateforme **transmet la facture à la PA de votre client**
La plateforme gère le e-reporting.

Votre accompagnement CAP Vision selon votre situation

Des solutions pour chaque version de l'ERP Microsoft

Nos équipes vous accompagnent pour **connecter toutes les opérations de facturation effectuée dans votre ERP à la Plateforme Agréée.**

1 Vous êtes sur **Business Central Online**

Votre ERP dispose des outils nécessaires à la facturation électronique.

Vous n'avez pas de Plateforme Agréée ?

CAP Vision vous accompagne et **vous propose directement des plateformes de confiance, déjà immatriculées par l'État** avec une connexion simplifiée à Business Central .

CAP Vision intervient ensuite pour :

- **connecter** Business Central à la PA,
- **sécuriser** tous les flux d'émission et de réception,
- **gérer les tests** et la mise en production,
- **vous accompagner** dans la prise en main de votre outil.

→ **CAP Vision vous propose une solution clé en main, conforme et sécurisée.**



Solution à privilégier

ou

Vous avez déjà choisi votre Plateforme Agréée ?

CAP Vision vous accompagne et :

- **réalise un audit** de la PA sélectionnée
- *vous propose une offre de service spécifique à cette PA*

→ **Quel que soit votre choix de PA, CAP Vision s'adapte à votre environnement et peut vous proposer une solution sur-mesure.**

2 Vous n'êtes pas sur **Business Central Online** ?

Votre ERP n'intègre pas nativement tous les outils nécessaires à la facturation électronique.

→ **Votre situation doit être analysée en fonction de la version de votre ERP .**